

LES ABSENCES AU TRAVAIL

Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales au 31/12/2003

Synthèse thématique - numéro 2 - Juin 2006

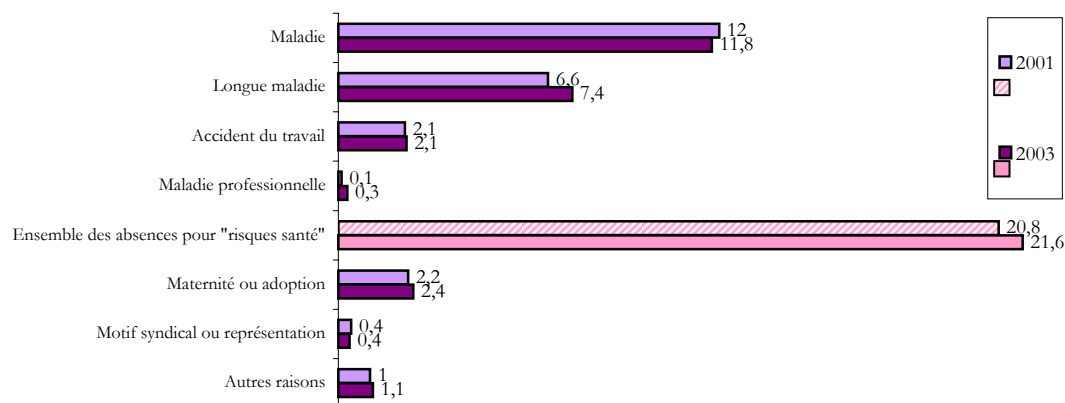
Dans la gestion des ressources humaines, les absences au travail sont un indicateur important à analyser. Il est utile pour les collectivités de pouvoir se comparer et se situer par rapport à des employeurs de même type et de taille équivalente. La synthèse nationale des rapports au CTP constitue la seule source statistique permettant ces comparaisons, grâce à la contribution de quelque 23 000 collectivités et la mesure des évolutions dans le temps.

Des tendances différenciées se dessinent selon le statut des agents. Si les absences pour raisons de santé sont prépondérantes, elles sont en augmentation pour les agents titulaires alors qu'elles restent stables chez les personnels non titulaires. Pour les premiers, cette augmentation est essentiellement due aux absences liées à des longues maladies, reflétant le "vieillissement" de cette population.

Dans les communes et intercommunalités, comme en 2001, les absences au travail pour raisons de santé augmentent avec la taille de la collectivité.

> Augmentation des absences pour longue maladie pour les agents titulaires

Nombre moyen de journées d'absence* par agent TITULAIRE et par motif
Comparaison 2003 / 2001



Les absences pour raisons de santé sont le principal motif d'absence pour les personnels titulaires. Elles représentent en moyenne 21,6 journées d'absence par agent titulaire et par an en 2003. La maladie concentre 11,8 journées, la longue maladie 7,4 journées et les accidents du travail 2,1.

Entre 2001 et 2003, on constate une augmentation du nombre moyen de journées d'absences des titulaires. Cette augmentation se concentre principalement sur les absences pour raisons de santé et surtout sur les absences pour longue maladie qui sont passées sur cette période de 6,6 à 7,4 journées. Cette augmentation est sans doute à lier au "vieillissement" des agents titulaires sur cette même période.

* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés. Les autres motifs d'absence comprennent les formations personnelles et les autorisations d'absence pour événements familiaux, fonctions électives ou participation au comité des œuvres sociales.

Nombre moyen de journées d'absence par agent TITULAIRES, par an (pour l'année 2003) et par type d'employeur

	Maladie	Longue maladie	Accident du travail	Maladie professionnelle	Ensemble des absences pour "risques santé"	Maternité ou adoption	Motif syndical	Autres raisons
Régions	10,1	5,8	0,6	0,0	16,4	4,5	0,2	1,6
Départements	10,1	5,4	0,7	0,3	16,6	3,7	0,4	1,6
Com. et étab. communaux de moins de 1 000 hab.	7,4	6,2	1,2	0,3	15,1	2,3	0,0	0,7
Com. et étab. communaux de 1 000 à 3 500 hab.	10,0	6,7	1,7	0,4	18,8	2,2	0,1	0,7
Com. et étab. communaux de 3 500 à 5 000 hab.	11,3	8,0	1,7	0,3	21,3	2,3	0,2	0,7
Com. et étab. communaux de 5 000 à 10 000 hab.	12,1	7,2	2,2	0,3	21,8	2,2	0,3	1,3
Com. et étab. communaux de 10 000 à 20 000 hab.	13,2	8,3	2,6	0,3	24,4	2,2	0,4	1,0
Com. et étab. communaux de 20 000 à 50 000 hab.	13,9	8,8	2,7	0,3	25,7	2,4	0,4	1,2
Com. et étab. communaux de 50 000 à 100 000 hab.	14,8	9,2	3,0	0,3	27,2	2,7	0,4	1,2
Com. et étab. communaux de plus de 100 000 hab.	14,4	9,7	2,5	0,2	26,8	2,1	0,5	1,1
<i>Ensemble des communes</i>	<i>12,5</i>	<i>8,2</i>	<i>2,3</i>	<i>0,3</i>	<i>23,3</i>	<i>2,3</i>	<i>0,3</i>	<i>1,0</i>
SDIS	8,0	3,4	3,6	0,1	15,1	0,8	0,5	0,8
Communautés urbaines	14,0	6,7	3,0	0,3	24,1	1,2	0,6	1,6
Communautés d'agglomérations / SAN	11,1	5,5	2,6	0,1	19,3	1,9	0,5	1,0
Communautés de communes / Districts	9,0	4,4	1,7	0,3	15,4	2,4	0,2	0,5
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	7,9	5,2	1,5	0,2	14,8	1,8	0,2	0,8
OPHLM	11,7	8,8	2,3	0,2	23,1	1,7	0,5	1,4
Centres de gestion et CNFPT	8,6	6,6	0,4	0,0	15,6	3,9	0,2	0,6
Ensemble des collectivités (en 2003)	11,8	7,4	2,1	0,3	21,6	2,4	0,4	1,1

* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés. Les autres motifs d'absence comprennent les formations personnelles et les autorisations d'absence pour événements familiaux, fonctions électives ou participation au comité des œuvres sociales.

Remarque :

Pour des questions d'arrondi, la somme des composantes peut légèrement différer de l'ensemble.

Nombre moyen de journées d'absence par agent NON TITULAIRES, par an (pour l'année 2003) et par type d'employeur

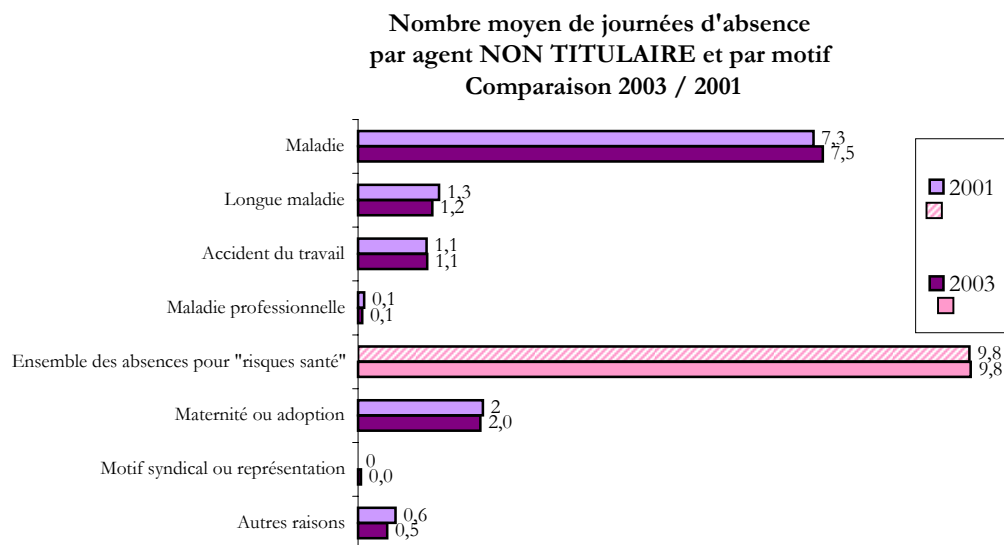
	Maladie	Longue maladie	Accident du travail	Maladie professionnelle	Ensemble des absences pour "risques santé"	Maternité ou adoption	Motif syndical	Autres raisons
Régions	6,8	1,2	0,2	0,0	8,2	2,8	0,1	0,9
Départements	8,4	0,9	0,4	0,0	9,7	2,7	0,0	0,8
Com. et étab. communaux de moins de 1 000 hab.	3,2	0,7	0,2	0,0	4,1	1,0	0,0	0,1
Com. et étab. communaux de 1 000 à 3 500 hab.	5,1	0,9	0,6	0,1	6,7	1,1	0,0	0,3
Com. et étab. communaux de 3 500 à 5 000 hab.	4,9	0,7	0,7	0,0	6,2	1,1	0,0	0,1
Com. et étab. communaux de 5 000 à 10 000 hab.	7,6	1,3	1,3	0,1	10,2	1,3	0,0	0,6
Com. et étab. communaux de 10 000 à 20 000 hab.	8,3	1,3	1,2	0,1	10,9	1,9	0,0	0,4
Com. et étab. communaux de 20 000 à 50 000 hab.	9,5	1,2	1,6	0,1	12,5	2,7	0,0	0,8
Com. et étab. communaux de 50 000 à 100 000 hab.	10,1	1,7	1,8	0,1	13,7	3,0	0,4	0,7
Com. et étab. communaux de plus de 100 000 hab.	10,1	2,2	1,4	0,0	13,8	2,4	0,0	0,4
<i>Ensemble des communes</i>	<i>7,7</i>	<i>1,3</i>	<i>1,2</i>	<i>0,1</i>	<i>10,2</i>	<i>1,9</i>	<i>0,1</i>	<i>0,5</i>
SDIS	3,8	0,0	1,1	0,2	5,0	1,1	0,0	0,6
Communautés urbaines	5,4	1,3	1,7	0,0	8,3	1,5	0,0	0,5
Communautés d'agglomérations / SAN	8,3	0,8	1,5	0,2	10,8	2,8	0,0	0,6
Communautés de communes / Districts	4,4	0,6	0,5	0,0	5,5	1,5	0,0	0,2
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	5,6	0,9	0,9	0,1	7,5	1,5	0,0	0,1
OPHLM	11,2	2,6	3,3	0,3	17,5	1,4	0,1	0,6
Centres de gestion et CNFPT	3,6	0,4	0,1	0,0	4,0	1,3	0,0	0,2
Ensemble des collectivités (en 2003)	7,5	1,2	1,1	0,1	9,8	2,0	0,0	0,5

* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés. Les autres motifs d'absence comprennent les formations personnelles et les autorisations d'absence pour événements familiaux, fonctions électives ou participation au comité des œuvres sociales.

Remarque :

Pour des questions d'arrondi, la somme des composantes peut légèrement différer de l'ensemble.

> Relative stabilité des absences pour les agents non titulaires



Comme pour leurs homologues titulaires, les absences pour raisons de santé sont le principal motif d'absence des personnels non titulaires. Elles représentent en moyenne 9,8 journées d'absence par agent titulaire et par an en 2003. La maladie concentre 7,5 journées, la longue maladie 1,2 journées et les accidents du travail 1,1.

D'importantes disparités apparaissent au regard du statut des agents, disparités qui s'expliquent en grande partie par des caractéristiques professionnelles et une structure des âges différente.

Mais à la différence des titulaires, les absences pour raisons de santé sont restées stables entre 2001 et 2003. On observe même une légère baisse des absences pour longue maladie.

A contrario, les absences pour maladie ont légèrement augmenté.

On peut là aussi lier ce phénomène à la démographie des agents non titulaires et à leur relatif "rajeunissement" entre 2001 et 2003.

> Des absences qui augmentent avec la taille de la collectivité

Quel que soit le statut des agents, on observe que le nombre moyen de journées d'absence au travail varie de manière importante selon le type et la taille de l'employeur considéré (cf. tableaux pages 3 et 4).

D'une manière générale, ce ratio augmente proportionnellement à la taille de la collectivité, que ce soit pour les communes ou les intercommunalités.

Pour les communes, on dénombre par exemple dans celles de moins de 1 000 habitants 15,1 journées d'absence par agent titulaire et par an.

Cette moyenne atteint 26,8 jours dans les communes de plus de 100 000 habitants.

On observe ce même "effet taille" dans les EPCI. Le nombre moyen de journées d'absence pour risque santé passe de 15,4 pour les titulaires d'une communauté de communes à 19,3 pour ceux d'une communauté d'agglomération et à 24,1 pour ceux d'une communauté urbaine.

La taille de la collectivité n'est pas le seul facteur explicatif. Il faut également prendre en compte la structure des emplois et la pyramide des âges des personnels.

Pour en savoir plus...

Bis n°51 – Avril 2006 - *Synthèse des résultats des Bilans sociaux 2003* – Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire – Direction générale des collectivités locales – Département des études et des statistiques locales.

Précisions méthodologiques

Le champ des bilans sociaux rassemble les collectivités disposant d'un Comité Technique Paritaire propre (celles de plus de 50 agents) ou relevant du CTP d'un Centre de Gestion. Il est un peu plus restreint que celui de l'enquête de l'Insee sur les effectifs des collectivités territoriales (Colter).

A partir des bilans au 31 décembre 2003, 22 318 dossiers ont été retournés - soit directement, soit par l'intermédiaire des centres de gestion de la fonction publique territoriale - dont 19 932 sont finalement exploitables. Le taux de couverture des collectivités est de 42 %, ce qui représente près des deux tiers des personnels titulaires.

Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale Place Beauvau – 75008 Paris – tél : 01 53 43 84 10 –

télécopie : 01 53 43 84 11

Synthèse réalisée par :

Centre National de la Fonction Publique Territoriale – Direction de l'Emploi et Carrières – Observatoire de la fonction publique territoriale 10/12, rue d'Anjou – 75381 Paris cedex 08 – tél : 01 55 27 44 00 – télécopie : 01 55 27 44 01

Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire – Direction générale des collectivités locales – Département des études et des statistiques locales – Sous-direction des élus locaux et de la fonction publique territoriale

2, place des Saussaies – 75008 Paris – tél. : 01 49 27 31 87 – télécopie : 01 49 27 34 29